FONDS DE SOLIDARITE JANVIER 2021

ENTREPRISES FERMEES ADMINISTRATIVEMENT	Secteur S1	Secteur S1 bis - 50 salariés	Autres - 50 salariés	Commerces de détails (sauf Auto et Cycles) et locations biens immobiliers résidentiels - 50 salariés situés dans commune exploitante station de ski
	FDS-entreprises-secteurS1-S1bis-02112020.pdf			joe_20210209_0034_0005.pdf
Sans conditions	Si Perte de CA > 50% du CA de référence	Si Perte de CA > 50% du CA de référence et - perte de 80% pendant 1er confinement ou 80% en nov 2020//nov 2019 si créées avant 31/12/2019 ou - perte 80% nov 2020// CA mensuel moyen depuis la création si créées après le 01/01/2020	Si Perte de CA > 50% du CA de référence	Si Perte de CA > 50% du CA de référence
Aide égale à la perte du CA jusqu'à 10000 € ou Indemnisation de 20% du CA de référence dans la limite de 200 000 euros par mois	Aide égale à la perte du CA jusqu'à 10000 € ou Indemnisation de 15% du CA de référence si perte de 50% à 70% du CA de référence ou Indemnisation de 20% du CA de référence si perte de + 70% du CA de référence	Aide égale à la perte du CA jusqu'à 10000 € dans la limite de 80% du CA perdu	Aide égale à la perte du CA jusqu'à 1500 €	Aide égale à la perte du CA jusqu'à 10000 € dans la limite de 80% du CA perdu

Plafond de l'aide = 200 000 € par mois

Les moniteurs de ski peuvent également, à titre individuel, accéder au fonds de solidarité avec un droit d'option leur permettant une compensation de perte de leur CA allant jusqu'à 10 000 € ou 20% de leur CA réalisé sur la même période en 2019.

Le chiffre d'affaires (CA) de référence retenu pour le comparatif est le CA de décembre 2019 ou le CA mensuel moyen constaté en 2019
Le CA du mois de décembre 2020 ne prend pas en compte le CA du click & collect et le CA de la vente à emporter

Nouveaux secteurs qui bénéficient du fonds de solidarité jusqu'en juin 2021 (S1 bis)
Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé dans la vente au détail de skis et de chaussures de ski
Fabrication de matériel de levage et de manutention lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques
Fabrication de charpentes et autres menuiseries lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques
Services d'architecture lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques
Activités d'ingénierie lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques
Fabrication d'autres articles en caoutchouc lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques
Réparation de machines et équipements mécaniques lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques
Fabrication d'autres machines d'usage général lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques
Installation de machines et équipements mécaniques lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécanique

Entreprises qui passent du secteur S1 bis à S1
Culture de plantes à boissons
Culture de la vigne
Production de boissons alcooliques distillées
Fabrication de vins effervescents
Vinification
Fabrication de cidre et de vins de fruits
Production d'autres boissons fermentées non distillées
Intermédiaire du commerce en vins ayant la qualité d'entrepositaire agréé
Commerçant de gros en vins ayant la qualité d'entrepositaire agréé
Intermédiaire du commerce en spiritueux exerçant une activité de distillation
Commerçant de gros en spiritueux exerçant une activité de distillation

Entreprises qui peuvent bénéficier d'un complément d'aide au titre de novembre 2020 A DEMANDER AVANT LE 28/02/2021
Nouvelles catégories ajoutées à l'annexe 2 par le décrêt n°2020-1770 du 30 décembre 2020
Edition et diffusion de programmes radio à audience locale, éditions de chaînes de télévision à audience locale
Correspondants locaux de presse
Fabrication de skis, fixations et bâtonspour skis, chaussures de ski
Réparation de chaussures et d'articles en cuir